

# Le Courrier

## de Fay-lès-Nemours

Numéro Spécial

### FLASH INFOS DU 15 SEPTEMBRE 2015

#### 1 – TRAVAUX EN COURS :

- Réfection de la partie haute du mur de clôture du Parc de FAY : Les travaux de réfection ont lieu du 07/09 au 27/11/2015. Soyez vigilants en circulant dans cette zone. Merci de votre compréhension.
- Réparation de l'angle du mur du Stade endommagé par un véhicule : Les travaux de réfection sont prévus pour la dernière semaine de septembre.
- Aménagement du parking de la Salle Polyvalente, Allée du Parc : les travaux débuteront le 21/09/2015 et devraient s'achever fin décembre. Il est évident que le stationnement dans cet endroit va être plu difficile lors des manifestations. Il sera possible de se garer le long de l'Allée du Parc et le long du cimetière.

#### 2 – INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES – PROCEDURE EXCEPTIONNELLE :

Les élections régionales se tiendront les 6 et 13 décembre prochain, l'inscription sur les listes électorales sera ouverte jusqu'au 30/09/2015. Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile de – de 3 mois.

#### 3 – QUELQUES RAPPELS :

- Samedi 19/09/2015 à 14 h 30 : Inauguration de la nouvelle signalétique touristique sur le territoire du Pays de Nemours, du sentier des polissoirs, et de l'exposition sur les polissoirs. Rendez - vous sur le parking de la Mairie.
- Aboiement et divagation des chiens :
  - Les chiens accompagnés de leur maître doivent être tenus en laisse sur la voie publique (article de la Loi 83.629 du 12/07/1983).
  - Quelques plaintes nous sont parvenues concernant des aboiements intempestifs durant la journée en l'absence de leur maître. Les personnes concernées voudront bien veiller à remédier à cette nuisance.
- Nuisances sonores : Nous vous rappelons que pour le respect et la tranquillité de tous, les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être effectués : de 7 h à 20 h les jours ouvrés, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h30 et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.
- Le brûlage des déchets verts : est interdit du 15/04 au 15/10/2015. Nous vous remercions de respecter ces dates.

Le Maire, Christian PEUTOT

*Bien Cordialement,*

